



ASSISES DES MOYENS DE PAIEMENT

DOSSIER DE PRESSE

Paris, le 2 juin 2015





L'évènement en quelques mots

Les utilisateurs veulent des paiements faciles d'utilisation, rapides et sécurisés que ce soit pour le paiement de factures, le paiement de proximité ou dans le commerce en ligne. Les évolutions technologiques et l'ouverture du marché des paiements à de nouveaux acteurs constituent autant de défis et d'opportunités pour les entreprises du secteur des paiements.

Selon certaines études, la filière des moyens de paiement reposant sur le commerce, les banques et les industriels emploie environ **90 000 personnes** en France et représente **6 à 7 milliards d'euros** de valeur ajoutée.

L'industrie des paiements est un secteur dynamique qui contribue à la croissance et à l'emploi et la France dispose de leaders reconnus internationalement dans ce secteur.

On constate notamment :

- des moyens de paiement électroniques plébiscités par les consommateurs mais qui ne sont parfois pas utilisables partout (ex: la carte bancaire);
- des moyens de paiement innovants dont l'essor pourrait être amplifié;
- des préoccupations des utilisateurs sur la sécurité des paiements par internet;

Un contexte de concurrence accru dans lequel les acteurs français doivent rester compétitifs

Dans ce contexte, en décembre dernier, Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics, et Emmanuel MACRON, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, ont lancé une concertation pour **définir une stratégie nationale des moyens de paiement**. La synthèse de ces travaux est présentée aujourd'hui à Bercy, en présence de l'ensemble des acteurs du secteur (industriels des moyens de paiement, startups, représentants du secteur financier, commerçants, consommateurs, opérateurs de téléphonie mobile...).

Il s'agit donc de définir les contours d'**une stratégie nationale de modernisation des moyens de paiement** avec deux objectifs :

- **répondre aux besoins des utilisateurs en termes de rapidité, de sécurité et d'accessibilité des moyens de paiement;**
- **développer l'usage de moyens de paiement innovants et la compétitivité de l'industrie nationale des paiements.**

Quatre groupes de travail se sont réunis au premier trimestre 2015 sur les thèmes suivants :

- **Les paiements à distance et les alternatives au chèque** (groupe de travail n°1 présidé par M. Marcel RONCIN).
- **Les paiements de proximité** (groupe de travail n°2 présidé par M. Xavier DONADIEU de LAVIT).
- **La sécurité des moyens de paiement** (groupe de travail n°3 présidé par M. Frédéric HERVO).
- **Le développement de l'innovation et la compétitivité de l'industrie des paiements** (groupe de travail n° 4 présidé par M. Georges PAUGET).

Un rapport de synthèse a été élaboré par Emmanuel CONSTANS, président du Comité consultatif du secteur financier, qui l'a remis aux ministres.



Sondage « Les Français et les moyens de paiement » : ce qu'il faut retenir

À l'occasion des Assises des moyens de paiement, l'institut de sondages d'opinion CSA a réalisé une enquête auprès des Français pour comprendre quelles sont leurs habitudes et leurs attentes en termes de moyens de paiement.

Sondage réalisé par téléphone auprès d'un échantillon de 1 004 personnes entre le 29 et 30 avril 2015.

La carte bancaire est le moyen de paiement largement préféré des Français...

64 % des utilisateurs de CB déclarent l'utiliser de plus en plus souvent, dont 39 % beaucoup plus souvent ... et notamment pour les dépenses d'un montant supérieur à 10 €.

La carte bancaire : un moyen de paiement avant tout simple, rapide, que l'on a toujours sur soi...

La quasi-totalité des utilisateurs de CB sont d'accord pour dire qu'elle est simple à utiliser (98 %) et qu'elle permet de payer rapidement (97 %).

...et qui dépanne quand on est à cours d'espèces pour les petites dépenses

64 % des sondés citent la CB comme le deuxième moyen de paiement utilisé le plus souvent pour les achats du quotidien dans les petits commerces (boulangerie, pâtisserie, marchands de journaux...)

- Ils sont 61 % de Français à souhaiter avoir la possibilité d'utiliser davantage leur carte bancaire.
- Les achats sur internet concernent plus des deux tiers des Français : 61 % des Français effectuent des achats sur Internet.

La dimension « sécurité » semble fondamentale

Ils sont une large majorité (93 %) à considérer que les procédures de contrôle renforcé sur internet rencontrées fréquemment rendent la procédure de paiement plus sûre.

Le chèque reste un moyen de paiement de secours, même s'il est de moins en moins utilisé

64 % des utilisateurs de chèques déclarent l'utiliser moins souvent qu'avant (dont 34 % beaucoup moins souvent).

Des moyens de paiement dématérialisés (prélèvement, virement) privilégiés pour leur sécurité et leur flexibilité

- Ils sont 76 % à considérer que le prélèvement automatique sur le compte bancaire est un moyen adapté pour payer, quel que soit le montant.
- Le prélèvement automatique et le virement sont les moyens de paiement les plus pratiques pour gérer son budget selon 80 % des sondés.

Les nouveaux moyens de paiement rencontrent encore des résistances, surtout sur le paiement par téléphone mobile

- Même si la carte bancaire continue sa progression, de plus en plus de Français ont recours au service de paiement en ligne: ils sont 72 % à déclarer utiliser plus souvent qu'avant une application sur son smartphone pour régler un achat.
- Cela étant, ces nouveaux moyens de paiement attirent surtout les personnes les plus à l'aise avec les nouvelles technologies (les plus jeunes et les cadres).

Le paiement sans contact et surtout par téléphone mobile souffrent d'un manque d'attractivité en raison d'une crainte de possibles fraudes

- 76 % considèrent que le paiement sans contact expose davantage au risque de fraude ou de piratage de ses données bancaires.
- Seulement 28 % considèrent être bien informés sur le paiement par téléphone mobile.

les chiffres clés



La carte bancaire en France en 2014¹ c'est...

62,8 M de cartes bancaires

544,7 Md€ de dépenses effectuées par carte bancaire, soit 1,5 milliard d'€ par jour

10,7 Md : c'est le **nombre de transactions sur un an**, soit 339 transactions à la seconde



Le sans contact¹

11 €, c'est le **montant moyen** payé avec le « sans contact »

31,5 M de **cartes bancaires équipées « sans contact »**

6,7 M de détenteurs ont payé « sans contact » au cours du mois d'avril

15,5 M de paiements « sans contact » au cours du mois d'avril

pour un total de **166,76 M€**

Podium des secteurs d'activité où le sans contact est le plus utilisé





Le e-commerce²

33,8M d'acheteurs en ligne en 2013

59% des Français ont effectué des achats en ligne en 2013

plus de **600 M** de transactions en 1 an

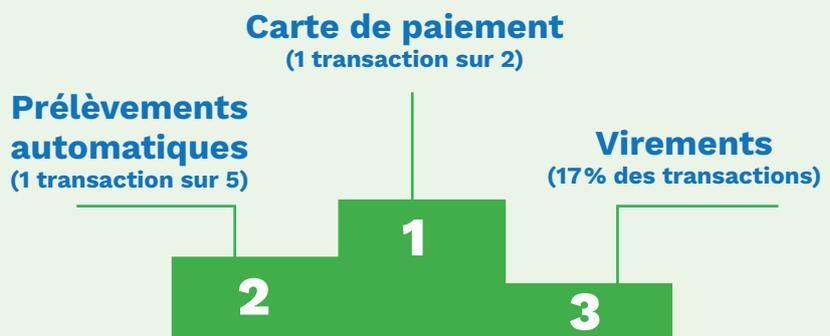
4,6M de Français ont déjà effectué un achat à partir de leur mobile



Les moyens de paiement³

71%: c'est le pourcentage de Français qui déclarent que la carte bancaire est leur moyen de paiement préféré

En 2013, les moyens de paiement scripturaux (c'est-à-dire, hors espèces) les plus utilisés par les Français étaient les suivants :



Sources :

1 – Groupement des cartes bancaires CB

2 – Fédération e-commerce et vente à distance (FEVAD)

3 – Étude CSA mai 2015



Permettre aux consommateurs de pouvoir payer plus largement par carte bancaire, tout particulièrement pour les petits montants

Certains secteurs permettent encore trop faiblement au consommateur d'avoir recours à l'utilisation de la carte bancaire, en particulier les commerces de proximité. Un frein est constitué par les frais supportés par les commerçants pour les transactions de petits montants par carte bancaire; il s'agit donc de les baisser.

Les frais liés à l'acceptation de la carte bancaire seront significativement baissés

D'ici le 1^{er} novembre, pour les commerçants qui ont un minimum de facturation par achat, les banques s'engagent à diminuer significativement ce montant; cette diminution devra être effectuée dès cet été pour les contrats nouvellement négociés. Michel SAPIN

souhaite une division par deux, au minimum, du montant facturé pour les petits achats.

D'ici la fin de l'année, la commission interbancaire de paiement sera abaissée et passera en moyenne de 0,28% à 0,23% de la valeur de transaction. La partie fixe de cette commission sera supprimée, ce qui facilitera le paiement par carte bancaire sur les petits montants.

A titre d'exemple, **pour un achat de 5 euros**, un commerçant qui a un minimum de perception dans son contrat, pouvait payer jusqu'à 10 centimes de frais par transaction (2 % de l'achat). A l'avenir, le commerçant paiera au plus 5 centimes de frais (1 %). Soit une commission divisée par deux.

Les acteurs du secteur bancaire s'engagent par ailleurs à une plus grande transparence

dans la tarification bancaire liée à l'acceptation des cartes bancaires appliquée aux commerçants d'ici la fin de l'année (notamment sur le récapitulatif des frais mensuel et non plus annuel ainsi que l'individualisation claire des frais, notamment des commissions liées à l'interchange). Cette plus grande transparence facilitera la comparaison des tarifs par le commerçant et permettra d'accroître la concurrence des offres.

La modernisation des terminaux de paiement sera accélérée

A partir du 1^{er} janvier 2016, les nouveaux terminaux de paiement électroniques installés devront être obligatoirement équipés de la « fonction IP » (télécommunication par internet) permettant une utilisation moins chère de ces appareils. Les banques s'engagent par ailleurs à développer et promouvoir des offres assises sur la technologie IP à l'ensemble des commerçants.

Pour les commerçants qui ne pourraient pas s'équiper en matériel utilisant le canal internet, notamment pour des raisons techniques, les banques s'engagent à travailler avec les opérateurs télécom et les sociétés de routage pour proposer d'ici la fin de l'année des offres comparables au coût lié à l'utilisation du canal internet.



Développer les moyens de paiement faciles à utiliser et sûrs, pour élargir la palette des moyens de paiement offerts aux utilisateurs

L'objectif est de favoriser la rapidité, la sécurité, la transparence, les moindres coûts, le caractère innovant et le libre choix des moyens de paiement. Le développement de l'usage de la carte bancaire et des paiements par internet ou mobile est crucial à ce titre.

Comme elles l'ont montré lors du passage à l'euro (2002) et au Sepa (2014) pour le virement et le prélèvement, les administrations au sens large, y compris les collectivités territoriales, leurs établissements publics et le secteur social, ont un rôle d'entraînement de premier plan à jouer

L'offre TIPI est en place depuis 2010 pour les collectivités locales. Toutes les catégories de collectivités, quelle que soit leur taille, sont concernées. 6 300 y ont adhéré à ce jour; une offre adaptée aux établissements publics de santé a été mise en place en juin 2014; 118 hôpitaux y ont adhéré pour le moment, avec une progression rapide; 210 000 transactions ont été enregistrées en mars 2015 (+31 % par rapport au mois précédent)

D'ici la fin de l'année 2016, l'Etat mettra à disposition des collectivités locales et des établissements publics une nouvelle offre de paiement permettant aux usagers de payer sans frais leurs factures par prélèvement (PAYFIP)

Ce dispositif viendra s'ajouter au dispositif déjà mis en place pour payer en ligne par carte bancaire (TIPI).

La sécurité des transactions de commerce en ligne par carte bancaire sera renforcée

- en généralisant progressivement dans le commerce en ligne les dispositifs permettant d'authentifier avec certitude le porteur de la carte bancaire (SMS ou autres systèmes d'authentification);
- en élargissant le périmètre de l'actuel **Observatoire de la sécurité des cartes bancaires** à l'ensemble des moyens de paiement scripturaux (chèques, prélèvements et virements en plus des cartes) courant 2016.

Cet observatoire, placé sous l'égide de la Banque de France, permet notamment d'assurer le suivi des mesures de sécurisation entreprises par les prestataires de services de paiement et les commerçants, d'établir des statistiques de fraude et d'assurer une veille technologique pour proposer des moyens de lutter contre les atteintes d'ordre technologique à la sécurité des moyens de paiement.

Les moyens de paiement électronique seront favorisés dans les entreprises individuelles

Aujourd'hui, les entreprises individuelles adhérant à un organisme de gestion agréé (1,1 million aujourd'hui, dont une majorité de professionnels libéraux) doivent accepter le chèque. Courant 2016, ces entreprises devront accepter le chèque ou un moyen de paiement électronique. Cela facilitera l'utilisation de la carte bancaire notamment chez le médecin.



Assurer les conditions de développement du paiement sans contact auprès des particuliers et des commerçants

Déjà très développé dans certains pays, le paiement sans contact (par carte bancaire, par mobile) est un moyen de paiement pratique et rapide à utiliser. Le déploiement de ce moyen de paiement doit être accéléré.

Les équipements dans les commerces seront modernisés :

- D'ici le 1^{er} janvier 2016, les Terminaux de Paiement Électronique nouvellement installés chez les commerçants seront tous équipés de la fonction sans contact;
- Le 1^{er} janvier 2020 au plus tard, l'ensemble des Terminaux de Paiement Électronique utilisés par les commerçants devront être équipés du sans contact.

Les consommateurs seront mieux informés

L'information des consommateurs lors de l'octroi d'une carte équipée d'une fonction sans contact sera renforcée, notamment sur la **possibilité de désactiver gratuitement cette fonctionnalité** et sur le caractère sécurisé de ce mode de paiement.

Focus sur la sécurité des consommateurs et la lutte contre la fraude

La sécurité des moyens de paiement représente un enjeu majeur pour la confiance des utilisateurs (consommateurs, commerçants, entreprises...) dans les moyens de paiement non seulement existants mais aussi pour l'acceptation de nouveaux modes d'initiation innovants des paiements.

C'est pourquoi les questions sécuritaires sont d'intérêt commun pour l'ensemble des sujets développés dans le cadre des Assises.

Extrait du rapport d'Emmanuel Constans, CCSF

« Il apparaît tout à fait essentiel de mieux informer les consommateurs et les commerçants sur les moyens de paiement qui sont mis à leur disposition. Cette information doit permettre d'expliquer de manière simple et pédagogique les principales fonctionnalités de ces instruments, leurs avantages et les domaines dans lesquels leur usage est le plus approprié.

L'information doit aussi répondre en termes également simples et compréhensibles aux interrogations et aux craintes souvent exprimées par les consommateurs quant aux risques de fraude ».

Cette information apparaît d'autant plus cruciale que les évolutions technologiques (sans contact, biométrie) sont rapides et remettent en cause des usages parfois anciens (par exemple, l'utilisation systématique du code PIN).

Annexes

Présentation des quatre groupes de travail	p. 17
Biographies des panelistes	p. 20
Lettre de mission à Emmanuel CONSTANS	p. 25

Présentation des quatre groupes de travail



Emmanuel CONSTANS,

président du Comité Consultatif du secteur financier (CCSF)

Les Assises des moyens de paiement réunies à Bercy constituent un événement unique à bien des égards. C'est d'abord un moment fort dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale des moyens de paiement, comme l'ont déjà fait d'autres pays, et ce dans un cadre européen ouvert. C'est aussi l'occasion, pour la première fois, d'une concertation approfondie entre toutes les parties prenantes (consommateurs, banques et établissements de paiement, commerce, industriels de la filière...) pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs de moyens de paiement à l'heure du numérique et renforcer la compétitivité de nos industries. Je tiens à remercier les groupes de travail, leurs présidents et leurs rapporteurs, ainsi que toutes les personnes associées qui ont préparé ces Assises et contribué à l'élaboration de près d'une centaine de propositions qui vont nourrir le plan stratégique de modernisation des moyens de paiement au service de nos concitoyens et de nos entreprises.

Présentation des travaux du groupe de travail n° 1: Les paiements à distance et les alternatives au chèque



Marcel RONCIN

Le groupe de travail n°1 a été chargé de réaliser un état des lieux et de formuler des propositions, pour ce qui concerne les paiements à distance (ex: achats sur Internet, via un mobile ou une tablette, via un véhicule connecté, Internet des objets connectés) et sur facture, pouvant servir à la définition d'une stratégie nationale pour le développement de moyens de paiement modernes, accessibles et sécurisés.

Le groupe a noté qu'en dépit de l'accroissement du nombre de transactions réalisées par virement ou par prélèvement ces dernières années, les possibilités offertes aux particuliers de procéder à des paiements par voie électronique restent dans certains secteurs limitées. Il s'est donc attaché à analyser l'offre et les pratiques actuelles en matière de paiements à distance, pour des transactions régulières ou ponctuelles, et à déterminer comment développer des moyens de paiements accessibles, rapides et sécurisés. Il a défini des objectifs prioritaires et déterminé des conditions à réunir pour les atteindre. Il a aussi consacré une partie de ses travaux à la question de la pertinence de l'utilisation du chèque dans le cadre de paiements à distance, et aux moyens à mettre en œuvre pour réduire cette utilisation souvent subie plus que choisie.

Présentation des travaux du groupe de travail n° 2: Les paiements de proximité



Xavier DONADIEU de LAVIT

Cette participation aux Assises nationale des paiements a été un défi tout à fait innovant et passionnant. Nous nous sommes retrouvés à une vingtaine de participants, venant d'horizons très différents et représentant l'ensemble des parties prenantes à la filière française des paiements. Notre mission était de définir des propositions consensuelles relatives aux paiements de proximité. Composante significative de ce défi: nous ne disposions que de quatre réunions et de 15 entretiens bilatéraux répartis sur le premier trimestre 2015 pour concevoir et élaborer des propositions consensuelles. Certes, en si peu de temps nous n'avons pas révolutionné les paiements de proximité mais nous avons avancé de façon sérieuse et méthodique, me semble-t-il, et surtout nous avons produit 50 propositions consensuelles et abordé de très nombreux sujets techniques, logiciels, matériels, ergonomiques, contractuels, marketing, sans avoir eu le temps d'aboutir à des propositions consensuelles, mais ce travail contribuera aux réflexions que la filière des paiements française naissante ne manquera pas de poursuivre.

Présentation des travaux du groupe de travail n° 3 : La sécurité des moyens de paiement



Frédéric HERVO

Le groupe de travail dédié à la sécurité des moyens de paiement scripturaux animé par Frédéric HERVO, directeur des systèmes de paiement et des infrastructures de marché à la Banque de France s'est attaché à analyser les évolutions du marché des paiements français et européen et leurs répercussions sur la sécurité des moyens de paiement, par exemple la nécessité de prendre en compte les nouveaux canaux d'initiation des paiements (mobile) ou le profil de risques des nouveaux entrants. Une série de recommandations a été développée visant à renforcer la capacité des parties prenantes françaises à lutter efficacement contre les comportements frauduleux. Partant du constat que la sécurité des moyens de paiement est un enjeu qui concerne l'ensemble des acteurs de la chaîne des paiements, les recommandations du groupe de travail se sont articulées autour de trois grands axes : le renforcement de l'influence française au sein des instances européennes et internationales en charge de la normalisation dans le domaine de la sécurité des moyens de paiement, la promotion de l'authentification renforcée des payeurs et l'élargissement du mandat de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement à l'ensemble des moyens de paiement scripturaux. Cette dernière recommandation est considérée par les participants comme particulièrement importante en vue de doter le marché français des capacités d'analyse nécessaires pour identifier les éventuelles failles sécuritaires des nouvelles solutions de paiement mises sur le marché et ainsi prévenir les possibles futures atteintes technologiques à la sécurité des moyens de paiement.

Présentation des travaux du groupe de travail n° 4 : Le développement de l'innovation et la compétitivité de l'industrie des paiements



Georges PAUGET

Les travaux du groupe de travail n° 4 ont porté sur le développement de l'innovation et la compétitivité de l'industrie des paiements.

Les analyses ont permis de partager le constat des bouleversements en cours et d'identifier les opportunités pour la filière française. Trois facteurs de rupture majeurs apparaissent : l'innovation technologique, liée notamment au smartphone comme support des paiements, l'intégration des services de paiement avec des services à valeur ajoutée du commerce et l'ouverture de l'écosystème des paiements qui entraîne une concurrence accrue.

Dans ce contexte, le groupe a mis l'accent sur la structuration de la filière et identifié plusieurs thèmes qui font l'objet de propositions d'action. Citons notamment la protection et la valorisation des données de paiement, l'intégration des solutions de paiement avec des services à valeur ajoutée et l'innovation autour du paiement temps réel et de l'authentification forte.

Biographies des panelistes



Robert OPHELE – Second Sous-Gouverneur de la Banque de France

Robert Ophèle est né en 1956. Diplômé de l'ESSEC avec une spécialisation en finance, il rejoint la Banque de France en 1981. Après trois ans au Contrôle des banques, il est économiste à la direction des Études et des statistiques monétaires. En 2006, il est nommé adjoint au directeur général des Études et relations internationales, chargé des questions de politique monétaire et de la coopération avec l'université. En 2009, il devient directeur général des Opérations, en charge notamment des opérations de marché, de la supervision des systèmes de paiement, de la stabilité financière et des services bancaires à la clientèle.

Second sous-gouverneur de la Banque de France depuis 2012, il a été désigné par le gouverneur de la Banque de France pour le représenter en tant que président de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Il est membre du collège de l'AMF, membre de la commission de surveillance de la Caisse des Dépôts et, depuis 2014, membre du Comité de Supervision du mécanisme de supervision unique de la Banque centrale européenne.

Il est également chevalier de la Légion d'Honneur



Martine DEROBERT – Secrétaire Générale AFOC

Originaire du Ministère des Finances, Martine DEROBERT est Secrétaire Générale de l'AFOC (Association de consommateurs et de locataires représentative au plan national) depuis octobre 2013.

Militante Force Ouvrière depuis 1986, Martine DEROBERT a été secrétaire départementale puis secrétaire nationale du Syndicat National des Impôts jusqu'en 1999, date à laquelle elle a rejoint la Confédération pour s'occuper notamment du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire.

Martine DEROBERT est administratrice de diverses instances de la Consommation et du Logement et Vice-Présidente d'un collecteur logement 1 % depuis 2010.



David YATES - PDG de VocaLink

David Yates a rejoint VocaLink en tant que PDG en 2012 portant sur le rôle près de 30 ans d'expérience dans les paiements et les industries de traitement des transactions.

Avant de rejoindre VocaLink, David a été président de Western Union avec la responsabilité pour le développement des affaires et de l'innovation. À Western Union, David a supervisé le développement de la stratégie pour le commerce électronique, les paiements mobiles, les paiements des entreprises et des cartes pré-payées. Auparavant, il a passé six ans chez First Data Corporation (FDC), le plus récemment en tant que vice-président exécutif gestion de toutes les activités de FDC en dehors des États-Unis, y compris l'acquisition de marchands, marchand de traitement des transactions, de la transformation de l'émetteur

et de réseau ATM unités des solutions d'affaires. David a également occupé des postes de direction avec plusieurs grandes sociétés internationales, dont IBM, General Electric et American Management Systems.

David sert actuellement sur le conseil d'WorldPay, le plus grand spécialiste de acquéreur et e-commerce en Europe. David est titulaire d'un master en droit de l'Université d'Oxford et parle couramment l'allemand et le français.

David a récemment reçu deux prix prestigieux en reconnaissance de sa contribution à l'industrie des paiements, à savoir le prix Barry Hollande Memorial pour réalisation exceptionnelle individuelle au prix de 2015 FS Tech ainsi que le titre de «paiements Pioneer» à 2014 Paiements Awards.



Gilles GRAPINET - ATOS

51 ans

Directeur général adjoint du groupe international des services informatiques ATOS. Directeur général de Worldline , leader en Europe pour les paiements et transactions électroniques.

Membre du Comité exécutif et du Comité de direction générale ancien élève de l'École nationale d'administration (ENA), inspecteur général des finances, il a rejoint en 1992 l'Inspection générale des finances.

En 1996, il intègre la Direction générale des impôts (DGI) où, après avoir dirigé le département du Contrôle de gestion, il est nommé directeur du Système d'information et de la stratégie, notamment en charge du programme COPERNIC pour la « e-administration fiscale ».

De 2003 à fin 2004, il occupe les fonctions de Conseiller économique et financier du Premier ministre, de 2005 à 2007 celles de directeur de cabinet du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

En Septembre 2007, il entre au Comité exécutif du groupe bancaire international Crédit agricole SA, d'abord en tant que directeur de la stratégie avant de diriger l'activité systèmes et services de paiement.

En 2008, il rejoint le groupe international de services informatiques Atos, comme directeur général adjoint.

En 2013, il est nommé directeur général de Worldline, filiale désormais partiellement cotée du groupe Atos, leader en Europe dans les services de paiements électroniques.



Jérôme TRAISNEL – PDG de SLIMPAY

Jérôme TRAISNEL, Président co-fondateur de SLIMPAY, première plateforme de paiement française dédiée aux encaissements d'abonnements ou de paiement récurrents.

Jérôme TRAISNEL est également Président de l'AFEPAME – Association Française des Etablissements de Paiement et de Monnaie Electronique. L'association regroupe l'ensemble des établissements EP et EME agréés en France. L'association a pour ambition de favoriser l'émergence de services de paiements innovants en permettant le développement conjoint et positif de l'innovation et de la réglementation.

Jérôme TRAISNEL est un entrepreneur français spécialisé dans les nouvelles technologies, les mobiles et la sécurité. Après une carrière internationale chez Texas Instruments puis Gemalto, en tant que directeur marketing carte à puce banque et télécom puis directeur général Europe du Sud, il rentre en France en 1999 pour fonder Freever, premier réseau social par SMS.

Jérôme TRAISNEL est impliqué dans l'accompagnement des créateurs d'entreprises. Il investit dans des projets innovants à travers le fonds ISAI, et accompagne certaines équipes en qualité de membre du conseil d'administration, comme chez 360Learning, ou en qualité de mentor, auprès de l'incubateur "Télécom & Management SudParis Entrepreneurs". Jérôme TRAISNEL anime également des séminaires sur la création d'entreprise innovante auprès des étudiants de l'école Télécom & Management SudParis.



Cyril CHICHE – Président de Lydia Solutions

Cyril Chiche est co-fondateur et Président de Lydia Solutions, un service innovant de paiement mobile qui facilite les échanges d'argent pour les particuliers et les professionnels. 100% française, conçue et contrôlée avec les plus hauts standards de sécurité bancaire et informatique du marché, Lydia Solutions est le leader français du paiement mobile chez les 18-30 ans. Au second semestre 2014, LYDIA Solutions a réalisé une levée de fonds de 3,6 millions d'euros, la plus importante du secteur en France, notamment auprès du fonds XAnge.

Auparavant Cyril Chiche a contribué à la création de plusieurs startups au croisement de la technologie et des services bancaires.



Jean-Yves FOREL – BPCE

Directeur général en charge de la Banque commerciale et de l'Assurance, membre du directoire, Groupe BPCE

Jean-Yves Forel, diplômé de l'IEP Grenoble et titulaire d'une Licence en Sciences économiques, débute à la Banque Populaire des Alpes en 1983. Après un parcours en agence, il est nommé directeur de l'exploitation puis directeur central. En 1997, il rejoint la Banque Populaire Bretagne-Atlantique pour prendre en charge la direction du développement et la responsabilité des filiales métiers.

En 2000, il entre au comité de direction générale de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Puis il assurera successivement la direction de la filière Services bancaires, financiers et technologiques et du pôle Services Financiers Spécialisés de Natexis Banques Populaires. En novembre 2006, il devient membre du comité de direction générale et directeur du pôle Services Financiers Spécialisés de Natixis. Depuis le 1er décembre 2012, Jean-Yves Forel est membre du directoire de BPCE, en charge de la Banque commerciale et de l'Assurance.



Marc ESPAGNON – BNP

Marc Espagnon est diplômé de l'Institut Agronomique Nationale de Paris. Il débute sa carrière au Crédit Lyonnais en 1987, où il exerce des responsabilités en France et à l'international dans les domaines bancaires et des paiements. En 2000, il devient responsable des activités de banque commerciale pour la grande clientèle du Crédit Lyonnais et en 2003 pilote la fusion de ces activités avec celles de Crédit Agricole Indosuez. En 2004 il est promu responsable de la banque commerciale et de la gestion de trésorerie de CACIB.

Marc Espagnon rejoint BNPP au sein de la direction du Cash Management en 2007. Depuis 2011, il est responsable des activités de paiement et cash management pour BNP Paribas en France.

Marc Espagnon est administrateur des sociétés STET et Sepa-mail et membre du Conseil de Direction du GIE Cartes Bancaires.

Lettre de mission à Emmanuel CONSTANS



Ministre de l'Economie, du
Redressement Productif et du
Numérique

Le Ministre des Finances et des
Comptes Publics

Paris, le **30 JUIL. 2014**

Monsieur,

Les entreprises et les consommateurs bénéficient aujourd'hui d'une palette de moyens de paiement diversifiée caractérisés par un niveau de sécurité et de continuité opérationnelle élevé, à des coûts relativement limités. Toutefois, le secteur des moyens de paiement répond encore de manière imparfaite aux besoins des utilisateurs. Il est en effet constaté :

- une acceptation à géométrie variable des commerçants des moyens de paiements de proximité (notamment refus des cartes de paiement pour les petits montants) ;
- le recours encore insuffisant aux moyens de paiements dématérialisés et innovants, le chèque étant encore largement utilisé, notamment par les PME, les professions libérales et les services de proximité ;
- l'augmentation des problèmes de sécurité pour les paiements sur l'internet, soulignée notamment par l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement.

Par ailleurs, si la France occupe en Europe une place importante dans les paiements électroniques, qui résulte de l'engagement technologique et financier du secteur bancaire et de l'industrie au cours des dernières décennies, la compétitivité des acteurs français apparaît menacée dans un contexte de concurrence accrue venant d'acteurs dotés d'une capacité d'investissement, d'une maîtrise des nouvelles technologies et d'un rayonnement commercial important. Les acteurs français témoignent par ailleurs d'une réticence à s'engager dans des projets collectifs pour la modernisation des infrastructures collectives de moyens de paiement, alors même que ceux-ci constituent un moyen privilégié pour résister à la concurrence nouvelle à laquelle ils font face.

Monsieur Emmanuel Constans
Président du Comité consultatif du secteur financier
31 rue Croix des Petits-Champs
75049 PARIS cedex 01

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

139 rue de Bercy - Télédocus 181 - 75572 Paris cedex 12

Dans ce contexte, la définition d'une stratégie nationale sur les moyens de paiement apparaît souhaitable, d'une part, pour répondre aux besoins exprimés par les acteurs qui souhaitent approfondir le dialogue avec les pouvoirs publics sur les évolutions réglementaires et économiques touchant ce secteur et, d'autre part, pour développer l'usage de moyens de paiement innovants et la compétitivité de l'industrie française des paiements. A cet égard, les réflexions sur la transformation numérique de notre économie et notamment des services financiers telles que menées par Philippe Lemoine pourraient nourrir la réflexion.

Dans cette optique, nous souhaitons vous confier le soin de conduire un processus de concertation visant à formaliser les termes de cette stratégie, autour de deux objectifs majeurs :

- répondre aux besoins des utilisateurs (consommateurs et entreprises), autour de trois axes : la rapidité, la sécurité et l'accessibilité des moyens de paiement ;
- développer la compétitivité et l'innovation du secteur bancaire et de la filière industrielle des paiements.

Ce processus de concertation devra associer les catégories d'acteurs les plus concernés, dans le cadre de groupes de travail dont il vous reviendra d'arrêter la composition, en concertation avec la direction générale du Trésor et en liaison avec la Banque de France.

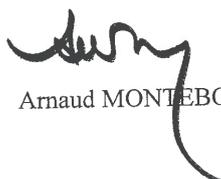
Ces groupes de travail devront aborder les thématiques suivantes :

- i) Les paiements sur facture et par internet / les alternatives aux chèques
- ii) Les paiements de proximité
- iii) La sécurité des moyens de paiement
- iv) Le développement de l'innovation et la compétitivité de l'industrie des paiements.

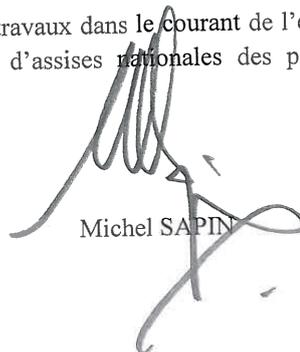
Sur la base des travaux de ces groupes, des assises nationales à réunir en fin d'année, dont nous souhaitons également vous confier l'organisation, devront annoncer les contours de cette stratégie, qui pourront comprendre des objectifs et des actions de court et de moyen terme.

Ces assises seront également l'occasion d'annoncer la création d'une nouvelle instance de concertation dans le secteur des paiements chargée d'émettre des propositions auprès du Gouvernement et de formaliser des engagements dans le secteur des paiements au détail.

Nous souhaitons que les groupes de travail débutent leur travaux dans le courant de l'été, et soient en mesure de produire des conclusions pour la tenue d'assises nationales des paiements en décembre prochain.



Arnaud MONTEBOURG



Michel SAPIN



EN PARTENARIAT AVEC



CONTACTS PRESSE

Cabinet de Michel Sapin:

Tél.: 0153 18 41 13

sec.mfcp-presse@cabinets.finances.gouv.fr

@Min_Finances

Cabinet d'Axelle Lemaire:

Tél.: 0153 18 44 50

sec.senum-presse@cabinets.finances.gouv.fr

economie.gouv.fr